

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Présents : Alain BERNARD, Christian DUMORTIER, France CATOEN, Marie NIETO, Philippe GUILLON, Danièle WATTEAU, Christian VANDEWALLE, Yannick DELOURME, Renaud AVEZ, Denise DESCAMPS, Marie-Renée PELON, Jean-Pierre JAYET

Absents excusés : Marcel WATIER

Pouvoirs : Marcel WATIER donne pouvoir à Christian VANDEWALLE

Désignation du secrétaire de séance : Ph Guillon

1 - VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 19 FEVRIER

Le compte rendu du conseil du 19 Février est approuvé à l'unanimité.

2- DELIBERATIONS

PRESENTATION DES REALISATIONS BUDGETAIRES 2017



Rappel du budget prévisionnel 2017

- Investissement :
 - Eglise reste à payer de la dernière tranche
 - Quelques travaux d'aménagement divers
 - Etude à réaliser pour justifier du besoin d'un véhicule utilitaire

- Fonctionnement
 - Continuité des services
 - Attention particulière sur les dépenses de fonctionnement
 - Economies à générer sur les postes EDF/GDF (éclairage public, chauffage école & mairie, ...)
 - Illuminations de fin d'année, ...

- Dépenses d'investissement : 486 124 €
 - Eglise : 250 k€
 - Ecole : 15 k€ (Interphone)
 - Emprunts : 26 k€

 - Réalisations postérieures : 72 k€
 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 114 k€

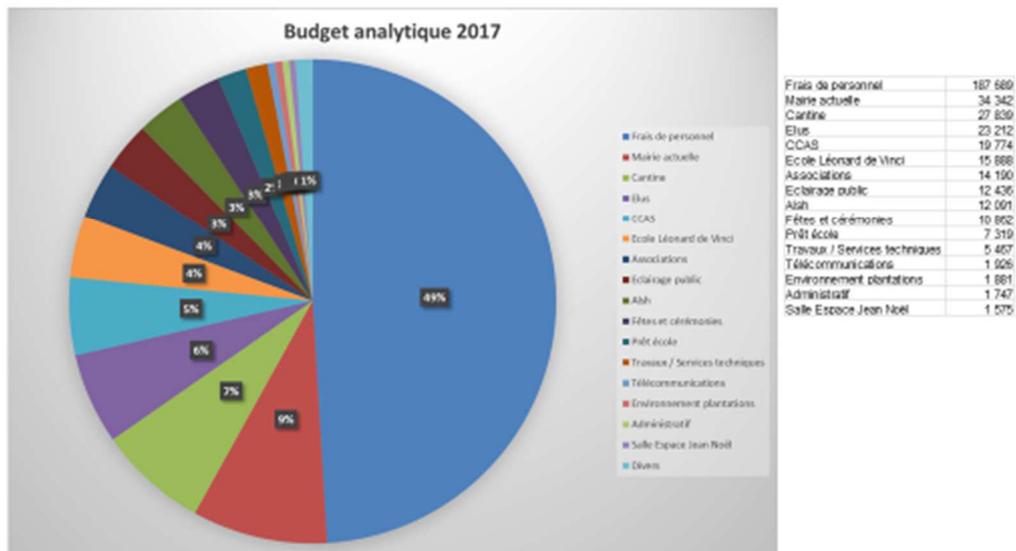
- Recettes investissements : 358 975 €
 - FCTVA : 57 k€
 - Subventions investissements : 111 k€
 - Cessions immobilières : 186 k€

Résultat d'investissement : - 127 148,54 €

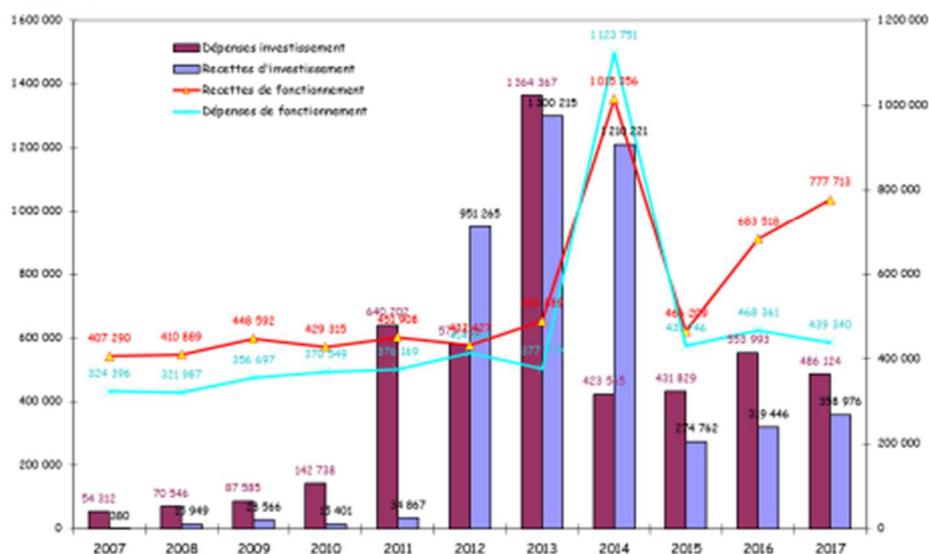
	Prévisionnel	Réalisé
■ Dépenses de fonctionnement :	806 415 €	468 361 €
■ Charges à caractère général :	176 k€	151 k€
■ Charges de personnel :	214 k€	178 k€
■ Attribution de compensation :	58 k€	58 k€
■ Autres charges de gestion courante :	47 k€	46 k€
■ Charges financières	9 k€	7 k€
■ Dépenses imprévues	124 k€	0
■ Charges exceptionnelles	3 k€	189 662 €
■ Virement à la section d'investissement	174 501 €	
■ Recettes de fonctionnement :	806 415 €	777 713 €
■ Produits, services + ventes	27 k€	36 k€
■ Impôts & taxes	343 k€	356 k€
■ Dotations, subventions	76 k€	78 k€
■ Produits exceptionnels	115 304 €	301 363 €
■ Excédents de fonctionnement reporté	239 401 €	

Résultat de fonctionnement : + 148 711,09 € (résultat « net » de 34 406 €)

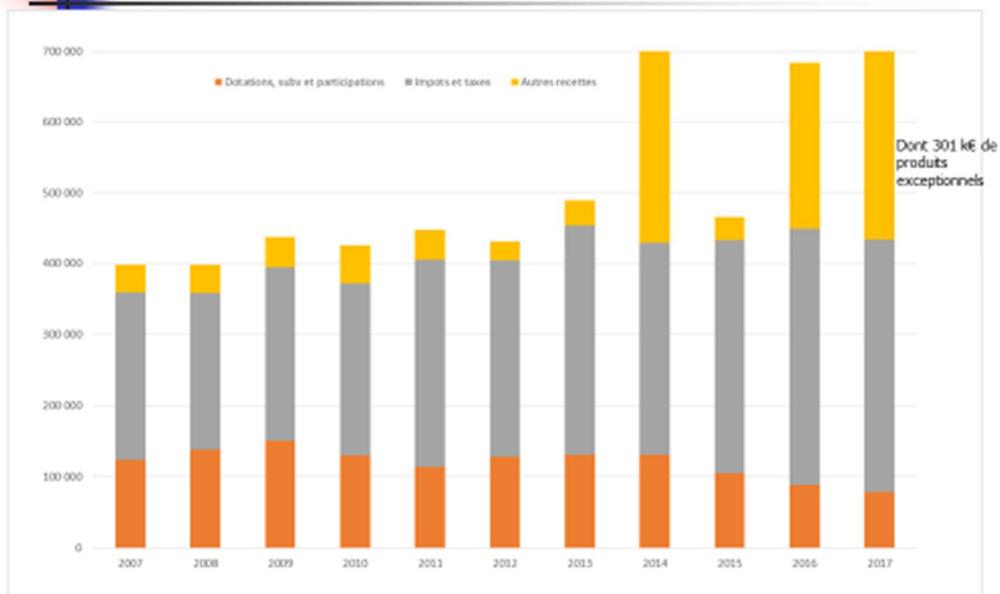
Budget 2017 : suivi analytique



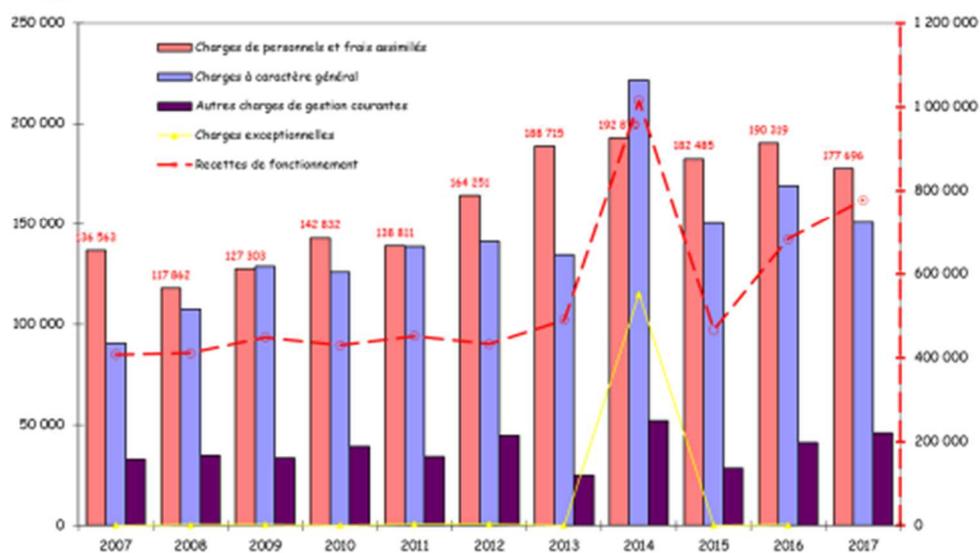
Evolution budgétaire 2000-2017



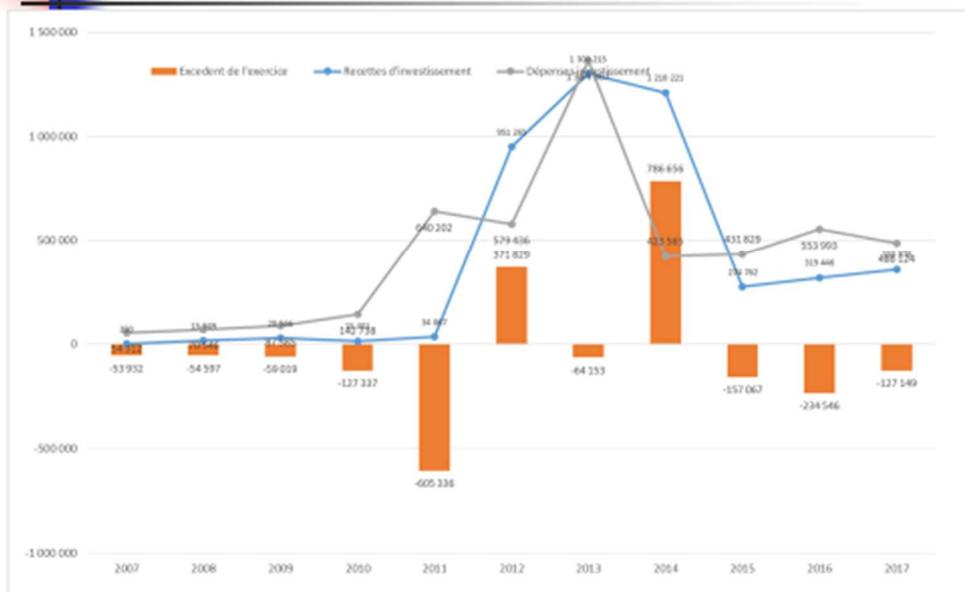
Recettes de fonctionnement (dont produits exceptionnels)



Dépenses de fonctionnement



Evolution du budget investissements



22 – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

Voir fascicule du compte administratif communiqué en séance

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif pour 2017

23 – COMPTE DE GESTION COMMUNE 2017

Voir fascicule du compte de gestion communiqué en séance

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion pour 2017

24 – AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE 2017 POUR 2018

Constat de résultat 2017

Résultat de Fonctionnement 2017 :	+ 239 401,49
Résultat de fonctionnement reporté :	+ 148 711,09
Résultat de fonctionnement cumulé :	388 112,58
Résultat d'investissement 2017 :	+ 251 235,19
Résultat d'investissement reporté :	- 127 148,54
Résultat d'investissement cumulé :	124 086,65
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 8 379,32

Proposition :

001 R Résultat d'investissement reporté :	124 086,65 Euros
002 R Résultat de fonctionnement reporté :	388 112,58 Euros

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le constat de résultat pour 2017 et l'affectation de ce résultat au budget prévisionnel 2018.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Axes d'orientation budgétaires retenus pour 2018

- Investissements
 - Principaux travaux :
 - Aménagements ou travaux divers : 10 k€
 - Provision pour éclairage public, 1^{ère} tranche : 50 k€
 - Divers : 10 k€
 - Équipements :
 - Provision pour outillage : 7 k€
 - Équipements salle J Noël : 10 k€
 - Mobilier, équipements divers : 10 k€
- Budget de fonctionnement :
 - Vigilance forte sur les charges à caractère général :
 - Prestations de service
 - EDF, GDF
 - Fournitures
 - Fêtes et cérémonies : 10 k€ pour l'année
 - Illuminations de fin d'année : idem 2017
 - Subventions aux associations : 5 k€
- Taux d'imposition :
 - Proposition de la commission : pas d'augmentation en 2018

25 – VOTE DES TAUX POUR BUDGET PRIMITIF 2018

Taux d'imposition

COMMUNE : 118 BOUVINES
 ARRONDISSEMENT : 99 LILLE
 TRESORIER SP.L : TRESORERIE TEMPLEUVE-LA-PEVELE

N° 1188 COM (1)
TAUX
FDL
 2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

1. RESSOURCES FISCALES A SUIR CONTRAINTS

	Base d'imposition effective 2017	Taux d'imposition autorisés de 2017	Taux d'imposition plafonnés 2018	Base d'imposition plafonnée 2018	Produit à taux constants (col 4 x col 2 ou col 5)
Taxe d'habitation	693 382	23,55	>>>	607 000	142 049
Taxe foncière (hab.)	460 777	14,36	>>>	467 400	67 119
Taxe foncière (non-hab.)	19 386	41,63	>>>	19 500	8 110
CFE			>>>		0
Total					218 166

Base de taxe d'habitation relative aux logements vacants : >>>
 Base de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : >>>

2. CIRCONSCRIPTIONS FISCALES MUNICIPALES

Produit réparti à l'apurement du budget : 7 600 €
 Sur allocation communale : 7 600 €
 Produit taxe additionnelle FDL : 846 €
 Produit des PSE : 846 €
 Produit de la CFE : 0 €
 SDCOM : 0 €
 CCPSF : 0 €
 Produit attendu de la fiscalité (hors base de taxe foncière) : 0 €
 Produit attendu de la maîtrise de la dette communale : 0 €

3. CALCUL DES TAUX 2018 (APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE)

	Taux de référence de 2017 (col 2 ou 5)	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence 2018 (col 4 x col 3)	Base d'imposition plafonnée 2018	Produit correspondant (col 5 x col 4)
Taxe d'habitation	23,55	1	23,55	607 000	142 049
Taxe foncière (hab.)	14,36	1	14,36	467 400	67 119
Taxe foncière (non-hab.)	41,63	1	41,63	19 500	8 110
CFE	>>>	>>>	>>>		0
Total					218 166

Le dimensionnaire sera tenu des taux à cette date déduite en 2017 (indiquer l'UNICOM dans la colonne ci-contre) : 218 166 €

A LILLE, Le maire,
 Le DIRECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES
 LAURENT DE JEROMEWAY

A Le maire,
 B

MINISTRE DE L'ÉCARTON ET DES COMPTES PUBLICS
 PEULLET-PROTOMBER AUX SERVICES PROCTORIAUX EN TROIS ESPRANES, ACCOMMODÉ DE LA DÉSIGNATION DE VOTE DES TAUX

Comme pour le budget primitif de 2017, la commission Finances propose de laisser les taux d'imposition locaux au même niveau qu'en 2017.

Le conseil, après en avoir délibéré décide, à la majorité, de maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2017.

26- BUDGET PRIMITIF 2018

BP 2018 : Investissements 1/2

- Dépenses
 - Provision terrains nus : 307 k€
 - Projets immobiliers en cours : 0 k€
 - Autres dossiers :
 - Provision pour éclairage public 50 k€
 - Cimetière 5 k€
 - Travaux divers 20 k€
 - Autres investissements
 - Podium 12 k€
 - Matériel cuisine 3 k€
 - Mobilier divers : 5 k€
 - Outillage 7 k€
 - Equipements salle Jean Noël 10 k€
 - Provisions pour imprévus 10 k€
 - Emprunts et dettes assimilées 30 k€
- Total budget prévisionnel 2018 dépenses d'investissement : 471 810 €
- Rappel budget 2017
 - Prévisionnel : 621 363 €
 - Réalisé : 486 124 €

BP 2018 : Investissements 2/2

- Recettes
 - Excédant d'investissement reporté : 124 k€
 - FCTVA : estimation à 45 k€
 - Subventions : 0 k€
 - Virement de la section de fonctionnement : 296 k€
- Total budget prévisionnel 2018 recettes d'investissement : 471 810 €
- Rappel budget 2017
 - Prévisionnel : 621 363 €
 - Réalisé : 358 975 €



BP 2018 : Fonctionnement 1/2

- Recettes
 - Produits services domaines + ventes 30 100 €
 - Impôts et taxes 333 200 €
 - Contributions directes : 218 186 €
 - Dotation solidarité communautaire : 70 000 €
 - Taxe sur électricité : 17 000 €
 - Dotations, subventions 62 400 €
 - Dotation forfaitaire : 30 000 €
 - Dotation national de péréquation : 9 000 €
 - Dotation solidarité rurale 8 000 €
 - Autres organismes (CAF, emplois jeunes, ...) 7 000 €
 - Excédent de fonctionnement reporté 388 112 €
- Total budget prévisionnel 2018 recettes fonctionnement : 835 599 €

- Rappel budget 2017
 - Prévisionnel : 806 415 €
 - Réalisé : 777 713 €



BP 2018 : Fonctionnement 2/2

- Dépenses
 - Virement à la section d'investissement 295 975 €
 - Charges à caractère général 175 800 €
 - EDF/GDF : 28 000 €
 - Prestations de services : 60 000 €
 - Fêtes et cérémonies : 10 000 €
 - Assurances 11 000 €
 - Charges de personnel 214 750 €
 - Autres charges de gestion courante 36 550 €
 - Charges financières 9 000 €
 - Dépenses imprévues 20 000 €
 - Charges exceptionnelles (trop perçu dotation 2016) 19 814 €
 - Divers
 - Attribution de compensation : 57 709 €
 - Dotation aux amortissements et provision 6 000 €
- Total budget prévisionnel 2018 dépenses fonctionnement : 835 599 €

- Rappel budget 2017
 - Prévisionnel : 806 415 €
 - Réalisé : 629 001 €

27- SUBVENTIONS ET DOTATIONS DIVERSES

BP 2018 : subventions, allocations,...

	2014	2015	2016	2017	2018
■ Concessions cimetièrè					
■ 15 ans	75 €	75 €	75 €	80 €	80 €
■ 30 ans	150 €	150 €	150 €	160 €	160 €
■ Columbarium (4 urnes, 30 ans)	780 €	780 €	780 €	800 €	800 €
■ Friterie (7 jours)	1170 €	1175 €	1200 €	1200 €	1300 €
■ Location de la salle J Noël					tarif unique 550 €
■ Forfait nettoyage de la salle pour les associations				80 €	100 €
■ Petite salle					
■ Sans cuisine ni vaisselle				100 €	
■ Avec cuisine et vaisselle				250 €	
■ Grande salle					
■ Sans cuisine ni vaisselle				300 €	
■ Avec cuisine et vaisselle				450 €	

BP 2018 : subventions, allocations,...

	2014	2015	2016	2017	2018
■ Écoles					
■ Voyage études (par enfant)	13 €	13 €	13 €	15 €	à traiter par dossier
■ Subvention classe de découverte	525 €	525 €	525 €	525 €	à traiter par dossier
■ Fournitures scolaires	50 €	50 €	50 €	60 €	60 €
■ Allocations					
■ Allocation rentrée scolaire	60 €	60 €	60 €	70 €	70 €
■ Vacances (/jour, non imposable)	3,8 €	3,8 €	3,8 €	4,0 €	4,0 €
■ Naissance	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €
■ Cadeaux					
■ Naissance	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €
■ Mariage	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €
■ Décès	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €
■ Bons adultes & enfants handicapés		85 €	85 €	90 €	90 €



- Investissement :
 - Provision pour 1^{ère} tranche éclairage public
 - Quelques travaux d'aménagement divers
 - Outillage et équipements salle J Noël

- Fonctionnement
 - Continuité des services
 - Attention particulière sur les dépenses de fonctionnement
 - Économies à générer sur les postes EDF/GDF (éclairage public, chauffage école & mairie, ...)
 - ...

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2018 présenté en séance, ainsi que les montants d'allocations et de subventions proposés.

28 – NOUVEAU PLU

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLU2 ARRETE PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN

I. Présentation du PLU2 arrêté :

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et après concertation avec les communes, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a arrêté le projet « PLU2 » le 19 octobre 2017, corrigé par délibération du 15 décembre 2017.

Cette révision du PLU est indispensable pour développer un projet de territoire répondant aux nouveaux défis de développement de la métropole, aux besoins de sa population et aux évolutions des politiques sectorielles locales et nationales (aménagement, logements, déplacements, économie, espaces naturels et agricoles, eau, lutte contre le changement climatique et maîtrise de la consommation énergétique ...).

Ainsi, dans la continuité des orientations et objectifs définis par le SCoT approuvé le 10 février 2016, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet de PLU2 arrêté porte les grandes orientations d'aménagement du territoire.

Quatre axes stratégiques sont retenus pour le développement de notre Métropole :

- Un nouvel élan en matière d'attractivité et de rayonnement ;
- Un aménagement du territoire performant et solidaire ;
- Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental ;
- Une métropole facilitatrice pour bien vivre au quotidien.

En cohérence avec le PADD et dans le respect des contextes communaux et particularités locales, des orientations d'aménagement et de programmation et le règlement déterminant l'occupation des sols ont été déclinées :

- Pour traduire les grandes orientations des plans et programmes adoptés par notre Conseil ou d'autres personnes publiques (PDU, PLH, ...) ;
- Pour créer les conditions de l'attractivité du territoire en associant développement des grands équipements et grands secteurs de développement ;
- Pour promouvoir l'exemplarité environnementale en préservant (corridor écologique, zone tampon..), voire en sanctuarisant, les zones les plus sensibles (zone humide, zone naturelle écologique, aire d'alimentation des captages grenelles de vulnérabilité totale...), mais également en élaborant des règles favorisant la transition énergétique, la santé.... Cette recherche de l'exemplarité environnementale s'inscrit par ailleurs par l'obligation de réaliser une évaluation environnementale du PLU ;
- Pour renforcer les grands équilibres du territoire métropolitain (équilibre entre zones urbaines et zones agricoles, naturelles, forestières, compte foncier en extension) et faire émerger le projet agricole du territoire ;
- Pour permettre un développement contextualisé des milieux urbains dont les spécificités ont été identifiées au SCoT et dans le diagnostic ;
- Pour permettre le maintien et la création d'emplois sur le territoire et créer les conditions de son attractivité grâce à la disponibilité de fonciers dédiés aux activités économiques ;
- Pour renforcer la qualité des cadres de vie grâce à l'urbanisme de projet et la protection des spécificités des milieux urbains (patrimoine, nature en ville...) ;
- Pour promouvoir une offre commerciale équilibrée sur l'ensemble du territoire, en encadrant le commerce et notamment les pôles commerciaux ;
- Pour accompagner le projet de territoire et les projets des personnes publiques tierces en réservant le foncier nécessaire à la réalisation d'équipements publics en identifiant des emplacements réservés, leur objet et leur bénéficiaire (MEL, commune, Etat...).

Sur la commune de BOUVINES, le nouveau projet de PLU2 reprend dans ses grandes lignes le PLU actuellement en vigueur. Il prévoit plus spécifiquement l'urbanisation d'une pâture située rue des 9 Bonniers pour une surface de 1.7 hectares.

Le projet « PLU2 » ainsi adopté par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille est consultable en mairie (plan de destination des sols) ou sur le site de la MEL (espace communes et partenaires).

II. La consultation des communes dans le cadre de la révision générale :

En application de l'article L.153-33 du code de l'urbanisme, le projet « PLU2 » adopté par le Conseil métropolitain doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL. En application de l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, si un Conseil municipal émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui concernent directement la commune, le projet « PLU2 » devra à *minima* faire l'objet d'un nouvel arrêt au Conseil métropolitain à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le PLU2 arrêté et les avis émis dans le cadre de la consultation seront soumis à une enquête publique prévue à l'automne 2018.

III. Avis du Conseil Municipal :

Au regard du projet de PLU2 ainsi présenté et des discussions en séance et en réunions préparatoires :

- le Conseil Municipal considère qu'une attention particulière doit être apportée au développement urbain du territoire sud-est de Lille, en raison des nuisances (saturation des axes routiers, bruit, pollution...) générées par le développement exponentiel du trafic routier notamment sur l'axe Pévèle→Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique et étudié par le Conseil métropolitain à l'issue de la procédure de révision générale dans le cadre de l'approbation du PLU2.

Ceci étant exposé, le Conseil émet à la majorité un avis favorable sur projet de PLU2 arrêté.

29 – RENOUELEMENT DU DISPOSITIF D'ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE PROPOSE PAR L'UGAP

Le marché d'électricité Vague 1 arrivant à échéance le 31 décembre 2018, l'UGAP relance une phase d'embarquement pour le renouveler.

Il s'agit d'un renouvellement pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour ce faire, une convention peut être signée avec la centrale d'achats UGAP qui permet de faciliter et de sécuriser la démarche.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer la convention avec l'UGAP et de renouveler le dispositif d'achat groupé d'électricité Vague 2.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de signer la convention avec l'UGAP et de renouveler le dispositif d'achat groupé d'électricité Vague 2.

3- POINTS DIVERS